

Travailler chez soi, un bon plan

CLICANOO.COM | Publié le 30 juin 2008

Eviter les embouteillages, la pollution des villes, le stress des collègues, le bruit, les réunions assommantes, etc. Travailler chez soi, ou de n'importe quel endroit, sauf au bureau, pour beaucoup c'est le rêve. Certains en ont fait une réalité.

Marie, prestataire de services en comptabilité, travaille à distance avec ses clients du bâtiment. Secrétariat, comptabilité, en totale autonomie elle exécute ses tâches à la maison. Boris Domitile, programmeur en informatique, développe ses logiciels depuis chez lui lorsqu'il ne souhaite pas se rendre au bureau. Grâce au télétravail, Stéphanie (1) a pu retrouver un emploi adapté à son handicap après 20 ans d'absence sur le marché du travail. Ces exemples ne sont évidemment pas les seuls. Tout porte à croire que la combinaison séduit de plus en plus de salariés même s'il est difficile d'avoir des données statistiques. Aucune étude locale n'a pour le moment été menée sur le sujet. "Mais on ne peut nier son existence ou son développement", souligne Gilbert David, le directeur-adjoint de la direction régionale du travail. Alors, pourquoi pas vous ? Parce que tout le monde ne peut pas prétendre à ce mode d'organisation. Premier impératif : l'équipement technique doit être à la hauteur. S'appuyant avant tout sur les outils des technologies de l'information et de la communication (TIC), il est indispensable que les opérateurs poursuivent leurs efforts pour fournir partout une connexion haut débit. Le problème est ensuite culturel. "Celui-là même qui lie le Réunionnais à sa voiture", soutient Daniel Membrives, consultant et président de la commission haut-débit à l'Artic (2). Plus globalement, en France aussi ça coince. Selon le Ministère du Travail, le télétravail atteint 7 % des actifs dans l'Hexagone (1,5 million de télétravailleurs en 2004), alors qu'ils sont 15 % dans les pays d'Europe du nord. Et beaucoup plus aux Etats-Unis. Partir vivre loin de la ville et des bouchons en travaillant chez soi plusieurs jours par semaine. Le paradis ? Encore faut-il convaincre son employeur.

Convaincre son patron

Le troisième frein observé par Daniel Membrives est sans doute le plus difficile à contourner. Celui qu'il appelle "la gouvernance en entreprise". Car il faut encore convaincre votre employeur que vous serez aussi productif vendredi soir, au rendu de votre tâche, sans que celui-ci ait eu besoin de savoir le moindre détail de votre emploi du temps de la semaine. Daniel Membrives est formel : "C'est la réunion de ces trois axes qui permettra l'essor du télétravail à la Réunion". Au plan local, l'Artic croit fortement au développement du télétravail. Catégorique, Christine Niox-Château-Compin, chargée de mission, y voit un régime "qui ne peut que se développer" dans les années à venir. Entre les difficultés à circuler entre le Nord et le Sud (et vice-versa), - par temps normal, déjà, mais aussi après les incidents climatiques (cyclones), ou un éboulement de la route du littoral - le manque cruel de foncier d'entreprises disponible à la Réunion, dénoncé depuis plusieurs années... L'équation est simple et sans appel.

Le soutien des politiques

A l'heure de la flexibilité, le salarié devient essentiellement mobile. Encore doit-il disposer de lieux adaptés au travailleur "nomade". D'où l'idée sous-jacente de l'Artic qui, pour développer plus rapidement le télétravail, souhaite la mise en place d'un réseau de "sites numériques" (des points d'accès haut-débit dans les cafés, hôtels et restaurants, par exemple) répartis sur l'ensemble de l'île. Du côté des politiques, François Fillon annonçait le 14 juin dernier une mesure nouvelle pour remplacer le chèque-transport. Le Premier ministre a ainsi parlé d'une "aide directe" des employeurs à leurs salariés confrontés au coût élevé de leur trajet domicile-travail. En obligeant les entreprises à prendre en charge financièrement ce coût, l'Etat propose implicitement la première vraie mesure incitative en faveur du télétravail. De son côté, le secrétaire d'Etat Eric Besson présentera en juillet un plan de relance du numérique en général, du télétravail en particulier. Enfin, le télétravail devrait susciter de nouveaux intérêts. "Si on veut jouer la carte du développement durable, qu'on l'appelle Gerri-Réunion 2030 ou île verte, il faudra bien laisser plus souvent sa voiture au garage", conclut Daniel Membrives. Logique, en travaillant chez soi, on pollue moins...

Dossier réalisé par Thomas Lauret

(1) Prénom d'emprunt (2) L'Association réunionnaise des professionnels des technologies de l'information et de la communication.

► Un accord cadre européen Le télétravail n'apparaît pas dans le code du travail et n'est régi par aucune loi. Au niveau européen, les partenaires sociaux ont signé en juillet 2002 un accord interprofessionnel, renouvelé en 2005 et étendu en 2006. Cet accord insiste sur le volontariat - du travailleur et de l'employeur - sur la réversibilité et sur la prise en charge des coûts d'équipement par l'entreprise. Il s'agit aussi de garantir au salarié que ce nouveau mode de fonctionnement respecte ses droits - santé, formation, repos.

"J'aime ce que je fais et je m'y sens bien"

Stéphanie(1), 44 ans, est comptable dans une PME. Cela n'a pas toujours été le cas. Complexée par un lourd problème d'audition, Stéphanie a été absente du marché de l'emploi pendant 20 ans. Il y a deux ans, avec l'aide de l'Anpe, elle relance sa vie active par une formation professionnelle. Travailleur handicapé, elle entre en relation avec l'association Cap Emploi pour un stage d'immersion en entreprise. Une démarche payante puisque Stéphanie sera par la suite très rapidement embauchée dans une PME. Responsable de la paye d'une cinquantaine de salariés, Stéphanie comprend très vite qu'elle aura du mal à s'adapter à ce milieu. En cause : le bruit. Appareillée pour pallier à son handicap, Stéphanie ne peut pas travailler dans un monde bruyant. Les coups de fil, les va-et-viens des salariés, les portes qui claquent lui font l'effet de véritables coups de tonnerre. C'est alors que son employeur lui propose la solution du télétravail. Stéphanie a accepté. Un an plus tard, celle-ci est toujours comptable pour cette entreprise. Elle se rend régulièrement à son bureau, et travaille chez elle, le plus clair de son temps. "Franchement, c'est le bonheur", sourit-elle. "Chez moi, je gère mon bruit et je peux jongler entre vie de famille et vie professionnelle comme je le veux". Mère de quatre enfants, il lui arrive de travailler la nuit lorsqu'elle doit s'absenter du domicile, le jour. Celle-ci s'y retrouve : "C'est une question de gestion". Seul le résultat compte. Et pas besoin d'avoir son employée constamment sous la main. "La relation que j'ai avec mon patron est basée sur la confiance mutuelle et ça se passe très bien. D'ailleurs les deux sont gagnants", poursuit-elle. "L'employeur fait des économies (de place, de matériel, etc.) et le salarié y gagne surtout en qualité de vie". Et celle-ci de conclure : "Je ne changerais pas ma situation pour une autre, même mieux payée".

(1) Prénom d'emprunt

Cette page a été imprimée à partir de l'adresse :

http://www.clicanoo.com/index.php?page=article&id_article=185579